

## Compte rendu de délibérations

### **Décision rendue sur le mémoire soumis en retard par M. Keith Harvey concernant la demande d'Énergie atomique du Canada limitée d'obtenir un permis de déclassement pour les laboratoires de Whiteshell**

#### **1. Introduction**

Énergie atomique du Canada limitée (EACL) a demandé à la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) d'obtenir un permis de déclassement pour les laboratoires de Whiteshell. M. Keith B. Harvey, C. P. 185, Pinawa (Manitoba) ROE 1L0, a présenté un mémoire à ce sujet après la date limite des interventions, soit le 15 octobre.

Le jeudi 24 octobre, la présidente de la CCSN a constitué une formation de la Commission, en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires*, afin de rendre une décision sur les questions suivantes : demande de modifier le lieu de l'audience / de la réunion, demande de retarder le début des délibérations, demande de déposer en retard des documents et demande de prolonger la période d'intervention.

#### **2. Décision**

Après avoir étudié la question, la formation de la Commission a accepté l'intervention.

#### **3. Conclusion**

La décision d'accepter cette demande sera consignée au dossier public et fera partie des transcriptions qui seront rendues publiques dans les jours suivant l'audience prévue pour le 14 novembre 2002.

Le 24 octobre 2002

---

Marc A. Leblanc  
Secrétaire de la Commission

---

Date